



Bonny David, Rey Benoît

Précarité et pauvreté en augmentation dans le canton de Fribourg : quelle aide du Conseil d'Etat ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

26.04.21

DSAS

Dépôt

Depuis le début de la pandémie en Suisse en mars 2020, des milliers de personnes, des familles, des jeunes et des moins jeunes, se retrouvent en difficulté financière dans le canton de Fribourg et dans tout le pays. La durée de cette pandémie a malheureusement fait basculer une partie de la population dans la précarité et la pauvreté.

Dans son ordonnance du 6 avril 2020 sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus, le Conseil d'Etat a cherché à soutenir les personnes nouvellement précarisées et à risque de pauvreté. Selon les informations, les bénéficiaires sont les personnes en situation précaire dans le besoin et qui ne recourent pas à l'aide sociale ainsi que les personnes à risque de pauvreté selon la définition du rapport du Conseil d'Etat à la DSAS, respectivement au Service de l'action sociale. Le Conseil d'Etat a attribué un million de francs pour venir en aide à cette catégorie de personnes.

Le Service de l'action sociale a la responsabilité de redistribuer ce montant sous forme d'aides à fonds perdus aux institutions et réseaux d'entraide concernés (notamment Banc Public, Caritas Fribourg, Cartons du Cœur Fribourg, Croix-Rouge fribourgeoise, REPER, SOS Futurs Mamans, St-Bernard du Cœur).

La situation se détériore malheureusement fortement pour des Fribourgeois-es. Par exemple, des personnes ont recours à des dons de nourriture et des jeunes aux études, privés de nombreux petits boulots, avouent ouvertement être en très grande difficulté financière avec de nombreuses conséquences. Des responsables de famille doivent tourner avec des RHT à 80 % de leur salaire et faire face à des charges qui diminuent que très peu ou pas du tout. D'autres ont perdu ou perdent leur travail.

La précarité et la pauvreté apparaissent au grand jour et pour y répondre, la population fribourgeoise montre sa solidarité et sa générosité envers les plus démunis. Elle participe à diverses actions de solidarité dont l'opération pour le partage et l'aide aux personnes « Des caddies pour tous ». Des communes, des paroisses, des associations caritatives ou encore des clubs se démènent pour apporter leur soutien en récoltant des denrées alimentaires de première nécessité et des produits d'hygiène de base. A cause de l'augmentation de la précarité alimentaire liée à la pandémie, cette action a été reconduite récemment après une première édition en 2020. Plusieurs organisations sociales voient les demandes de soutien et les demandes d'aides financières augmenter de près de 30 % par rapport à « l'avant COVID ». Au regard de l'aide apportée par le Conseil d'Etat à des personnes favorisées et fortunées dans le cadre des mesures d'urgence, il nous apparaît plus que nécessaire et légitime d'intervenir au nom des personnes en grande difficulté dans notre canton de Fribourg.

Questions liées aux montants mis à disposition pour lutter contre la précarité et la pauvreté :

1. Nous demandons au Conseil d'Etat si le million de francs attribué aux personnes en difficulté a été entièrement dépensé ?
2. Si non, combien en reste-t-il ?
3. Considérant l'augmentation de la précarité au sein de la population fribourgeoise à cause du COVID-19, le Conseil d'Etat a-t-il prévu une nouvelle aide financière complémentaire pour les plus démunis ?
4. Si non, pour quelle raison ?
5. Si oui, quand est-ce qu'un nouveau montant sera versé au Service de l'action sociale ?
6. De quel montant s'agit-il ?

Liée à la pandémie, l'augmentation de la paupérisation dans le canton de Fribourg est très préoccupante et doit nous faire réagir. Il n'est pas acceptable, au vu des moyens dont dispose notre canton que des centaines de personnes et de familles doivent faire la file d'attente pour obtenir de la nourriture.

En mars 2010, les député-e-s Andrea Burgener Woeffray et Bruno Fasel avaient déposé un postulat intitulé « Rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg ». Ce postulat adopté par le Grand Conseil demandait une description régulière de l'ampleur et de l'évolution de la pauvreté dans le canton de manière à permettre une évaluation et un suivi des politiques de mises en œuvre dans ce domaine.

Le premier rapport fribourgeois sur la pauvreté a été finalement publié en septembre 2016. Il mentionnait un taux de pauvreté dans le canton de Fribourg qui s'élevait en 2011 (année de référence pour les données), à 3 % de la population (7577 personnes) et à 10 % de situations à risque. Il en ressortait aussi que la moitié des Fribourgeois-e-s en situation de pauvreté se trouvait dans un ménage où la source de revenu principal provenait d'une activité professionnelle. La fracture numérique et les aspects liés au logement étaient aussi des facteurs de pauvreté. Ce premier rapport se voulait être une base pour vérifier et réajuster les décisions à prendre. Il était aussi prévu qu'au cours de chaque législature, un rapport détaillé concernant la pauvreté et ses conséquences dans le canton soit présenté. La situation actuelle est dramatique. Le dernier rapport date de 2016 et est fondé sur des données de 2011. A cause de la pandémie qui bouleverse la population, il est important aujourd'hui de pouvoir disposer au plus vite d'une nouvelle vue d'ensemble sans attendre le rapport sur la situation globale du canton de Fribourg.

Questions en rapport avec une vue d'ensemble actualisée de la précarité et de la pauvreté dans le canton de Fribourg :

7. Un nouveau rapport sur la pauvreté dans le canton de Fribourg est-il prévu ? Si oui, quand ?
8. A défaut d'un rapport, de quelle manière le Conseil d'Etat est-il informé sur la précarité et la pauvreté liée à la pandémie dans le canton de Fribourg ?
9. A défaut d'un rapport, comment compte-t-il informer le Grand Conseil de la situation ?
10. Quelles sont les dernières données en sa possession ?

La crise sanitaire aggrave fortement la situation des plus démunis. La pauvreté et le surendettement s'accroissent. Des solutions doivent être assurées pour une vie digne et la prise de responsabilité partagée. Un manifeste pour « la dignité » a été lancé dans le canton de Fribourg pour faire réagir les autorités cantonales à toute une série de difficultés essentielles. Le 8 mars 2021, le Collectif Dignité Fribourg a adressé un courrier au Conseil d'Etat et aux autres organes politiques cantonaux.

Questions en rapport avec le manifeste pour « la dignité ».

11. De quelle manière le Conseil d'Etat a-t-il répondu à ce courrier ?
 12. Comment le Conseil d'Etat s'inquiète-t-il de garantir une alimentation suffisante pour la population fribourgeoise en difficulté ?
 13. Comment le Conseil d'Etat songe-t-il à soutenir la banque alimentaire qui vient de se créer afin d'envisager une aide alimentaire à long terme plus digne que les actions d'urgence ?
 14. Le remboursement de l'aide sociale pour les personnes qui retrouvent un emploi provoque un maintien dans la précarité. Le Conseil d'Etat est-il prêt à réviser sa position en la matière dans le cadre de la révision de la LASoc ?
 15. Le minimum vital accordé aux personnes qui ne sont pas au bénéfice de l'aide sociale n'est pas uniforme dans tout le canton. Est-ce que le Conseil d'Etat a prévu de proposer, dans le cadre de la révision précitée, une égalité de traitement et l'harmonisation des prises en charges et des prestations comme principes fondamentaux de la LASoc ? Si non, pourquoi ?
 16. Le Conseil d'Etat veut imposer progressivement la digitalisation dans ses services et pour les guichets à la population. La digitalisation s'impose aussi dans les sphères privées et professionnelles, sans oublier que dans le milieu scolaire elle est bientôt imposée à certains niveaux. Faute d'équipement et de maîtrise de la numérisation, les personnes démunies sont pénalisées. Est-ce que le Conseil d'Etat a un plan d'actions concret afin d'encourager l'inclusion numérique pour la population en difficulté ? Si oui, lequel ? Si non, pourquoi ?
 17. Est-ce que le Conseil d'Etat consulte ou implique les personnes en difficulté dans les décisions qui les concernent comme gage de pertinence pour une action sociale efficace ? Si oui, de quelle manière ? Si non, pourquoi ?
 18. Par quelles mesures le Conseil d'Etat garantit-il un toit à chaque personne dans la précarité ou dans la pauvreté qui sont dans les conditions actuelles, parfois malheureusement dans l'impossibilité de se loger en raison de coûts inabornables ?
 19. Est-ce que le Conseil d'Etat s'inquiète des personnes isolées, en situation de précarité sociale afin qu'elles puissent bénéficier de structures leur offrant un ancrage social et favorisant leur intégration ? De quelle manière ? Dans ce but, est-ce que le Conseil d'Etat soutient des structures et des projets sociaux de manière pérenne et renforcée en temps de crise ? Si oui, lesquels ? Si non, pourquoi ?
-